



UFC-QUE CHOISIR de Corse

Le 30 juin 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACCES AUX SOINS

L'UFC – Que Choisir de Corse alerte sur la fracture sanitaire dans notre région.

Quatre ans après un premier état des lieux de l'accès aux soins dans notre région, l'UFC – Que Choisir de Corse présente aujourd'hui les résultats d'une étude exclusive qui montre l'aggravation des déserts médicaux et la progression des dépassements d'honoraires sur notre territoire. Les résultats commune par commune sont disponibles gratuitement sur www.quechoisir.org.

Pour saisir la réalité vécue par les usagers du système de santé de notre territoire, l'accès aux soins doit être abordé conjointement dans ses deux dimensions : géographique et financière. C'est pourquoi notre étude porte sur l'offre exhaustive de médecins de ville de quatre spécialités (généralistes, ophtalmologistes, gynécologues et pédiatres), sur toute la région, en tenant compte de leur niveau de tarif le plus fréquent.

Déserts médicaux : la situation continue à se dégrader, surtout pour les gynécologues.

Dans notre région, l'accès aux médecins libéraux devient de plus en plus compliqué. Ainsi, depuis 2012, 20 % des habitants ont vu leur accès géographique aux médecins généralistes reculer. Et cet élargissement des déserts médicaux concerne davantage encore les spécialistes : 4 % de la population du département a vu se réduire leur accès aux ophtalmologistes, 34 % aux pédiatres, et même 37 % pour les gynécologues.

Conséquence de cette évolution, en 2016, c'est 15 % de la population qui vit dans un désert médical pour l'accès aux généralistes, et jusqu'à 30 % pour les pédiatres.

Dépassements d'honoraires : un frein supplémentaire à l'accès aux médecins spécialistes

Quand on trouve un médecin, encore faut-il avoir les moyens de le consulter. C'est là que la problématique des dépassements d'honoraires prend toute son importance, notamment pour les usagers pas ou peu couverts par leur complémentaire santé, pour qui l'offre médicale disponible se réduit fortement.

Si les médecins généralistes pratiquent peu de dépassements d'honoraires, ils sont en cours de généralisation chez les spécialistes. Ainsi, si l'on considère l'accès aux ophtalmologistes, ce sont 67 % des habitants qui peinent à trouver un médecin au tarif de la sécurité sociale (contre 28 % pour le seul aspect géographique). Et trouver un gynécologue au tarif opposable ne sera pas une sinécure dans les communes de Porto Vecchio, Corte et Calvi.

Une carte interactive gratuite pour connaître les résultats de votre commune

Décidée à alerter les usagers et les pouvoirs publics sur la dégradation inacceptable de l'accès aux soins dans notre territoire, l'UFC – Que Choisir met à disposition gratuitement sur son site internet www.quechoisir.org la carte interactive de la fracture sanitaire, pour que chacun puisse vérifier l'accès aux soins de sa commune, pour tout le département, selon le tarif maximal toléré.

Au vu de ces éléments, l'UFC – Que Choisir appelle les pouvoirs publics à tirer les leçons des échecs passés, et à mettre (enfin !) en œuvre une politique ambitieuse pour garantir l'accès de tous à des soins de qualité. C'est pourquoi l'UFC – Que Choisir de Corse demande aux parlementaires du département d'intervenir pour mettre en place :

- La fermeture de l'accès au secteur 2 : les effets délétères du secteur 2 (dépassements d'honoraires libres) ne sont plus à prouver. Le Contrat d'accès aux soins (dépassements encadrés) ne pourra produire ses effets que s'il cesse d'être facultatif, pour devenir le substitut du secteur 2 dont l'accès doit être fermé.
- Un conventionnement sélectif des médecins : toute nouvelle installation dans un territoire où l'offre est surabondante ne doit pouvoir se faire qu'en secteur 1 (sans dépassements d'honoraires), ce qui permettra une meilleure répartition géographique des médecins.

CONTACT PRESSE : Roselyne PROFIZI (06 77 07 91 19)